

# FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

## Noyade : le corps d'un jeune homme retrouvé 4 jours après sa noyade

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

Le corps d'Emmanuel, un jeune Béninois, la vingtaine, mort par noyade au débarcadère de Bikélé a été repêché le 14 avril dernier. La macabre découverte a été faite par les riverains, tôt dans la matinée, et ces derniers ont aussitôt alerté les forces de police pour le constat. Selon le témoignage de Richard Moutele, un habitant

du quartier où le drame est survenu, l'infortuné qui louait dans la zone, se serait rendu au débarcadère, comme à son habitude, pour une baignade avec certains de ses camarades. Une fois sur les lieux, les jeunes se sont jetés à l'eau. Peu après, ses compagnons ont aperçu de loin leur camarade agiter avec insistance la main comme pour appeler à l'aide. Ceux-ci ont alors compris qu'Emmanuel était en difficulté et qu'il fallait faire quelque chose pour

le sauver. Mais, se sentant sans doute incapables de lui venir en aide, ils sont allés promptement chercher du secours. Temps perdu car, à leur retour, Emmanuel avait déjà été englouti par les eaux. Et les recherches pour le retrouver ont été vaines.

C'est mercredi dernier que son corps a été retrouvé en état de putréfaction avancé. Un spectacle qui a profondément bouleversé tout le quartier. Le cadavre a été enlevé par une maison de pompes funèbres de la capitale.



Photo: Abel Eyeghe  
Le jeune Emmanuel de son vivant.

## Port-Gentil: 20 ans de réclusion pour quatre personnes condamnées par contumace

Photo: Jean Paulin Allocho



La Cour prononçant la peine en l'absence des accusés.

Jean-Paulin ALLOGO  
Port-Gentil/Gabon

Le 13 avril passé, la Cour d'appel judiciaire de Port-Gentil, siégeant en session criminelle, a jugé quatre affaires, à l'issue desquelles, quatre personnes ont été condamnées par contumace, à 20 ans de réclusion criminelle.

Il s'agit des nommés Alban Ulrich Nzoutsu, coupable de viol sur la petite M. M., mineure de moins de 15 ans. La même peine est infligée à Rudy Mebabang Akogha, coupable de vol commis sur Michel Mbombot, Bru-

jamie Achlet, et Fabernie Obone-Mintsa, avec une arme apparente. Même condamnation pour Henri Davy Nzamba-Dinga, coupable lui aussi de viol sur une mineure de moins de 15 ans. Enfin, pour les mêmes motifs, Alain Ondeno complète la liste des personnes condamnées ce jour-là par contumace. Tous sans exception ont écopé une peine de 20 ans de réclusion criminelle. Reste que les mandats d'arrêt seront lancés à leur rencontre, afin que lesdites personnes puissent purger leur peine, si et seulement si elles sont rattrapées par la justice.

**MINISTÈRE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS**  
**SECRETARIAT GENERAL**  
**DIRECTION GENERALE DU PATRIMOINE DE L'ETAT**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL**

Date de lancement	: 21 avril 2021
Appel d'offres	: N°001/MBCP/SG/DGPE/REHABILITATION/2021
Nom du projet	: Réhabilitation de bâtiments administratifs
Source de financement	: Etat gabonais, exercice budgétaire 2021

**1. OBJET**

La Direction Générale du Patrimoine de l'Etat lance un appel d'offres ouvert national pour la réalisation de travaux de réhabilitation des bâtiments administratifs.

**2. ALLOTISSEMENT**

Le présent appel d'offres est constitué de deux (02) lots répartis comme suit :

- Lot n°1: Réhabilitation du gros œuvre du siège du Ministère des Affaires Etrangères ;
- Lot n°2: Réhabilitation de l'électricité courant faible/courant fort, de la climatisation, du contrôle d'accès et de sécurité incendie du siège du Ministère des Affaires Etrangères.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour les deux (02) lots. Dans ce cas, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un seul candidat peut être attributaire des deux (2) lots.

**3. PARTICIPATION**

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°0027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

**4. CRITERES DE QUALIFICATION**

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

**5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de trois cent mille franc FCA (300 000 FCFA) par lot. Le paiement se fera sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP).

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

**MINISTÈRE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS**  
 Direction Générale Du Patrimoine de l'Etat  
 Site à Akemindjokoni/Camp de Police  
 BP 921 Libreville  
 Tél : 066 00 90 81

**6. CRITERES D'EVALUATION**

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 30.1 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

**7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION**

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **21 mai 2021 à 10 heures** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1 % du montant HT de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

**8. OUVERTURE DES PLS**

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **21 mai 2021 à 11 heures**.

Le Directeur Général  
du Patrimoine de l'Etat



Régis EMANE

Le Directeur Général  
des Marchés Publics



Eugène Pénafort MINTSA OYANE